



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

essence sans plomb

Question écrite n° 46496

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les taxes affectant l'essence sans plomb. Une récente enquête vient de montrer que, de décembre 1997 à décembre 1998, le prix du baril d'essence est passé de 17,22 dollars à 9,79 dollars. Du mois de juin 1999 au mois de décembre 1999, ce même baril a augmenté de 10 dollars. Les taxes y afférentes ont été répercutées sur l'ensemble des utilisateurs d'automobiles, en touchant particulièrement les classes sociales les plus modestes. Un collectif d'associations de consommateurs a démontré que le premier poste de dépenses de l'automobile concerne les taxes. La situation économique de notre pays pourrait éventuellement permettre une baisse du prix de l'essence sans plomb, qui a connu une hausse de 17 % environ. En conséquence, il lui demande quelles solutions peuvent être apportées à cette question de taxation de l'essence sans plomb.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46496

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3060